

PRIME DE PARTAGE DE LA VALEUR, SEUL 1 AGENT SUR 2 LA PERCEVRA EN OCTOBRE !



Lors du CUEP (Comité Unique de l'Etablissement Public) du 15 septembre, la Direction générale a présenté une mesure unilatérale identique à celle proposée le 11 juillet dernier.

Alors que pour tout le personnel :

- L'inflation se situe à 4,5% sur l'année.
- Celle concernant les denrées alimentaires est supérieure à 14%.
- L'électricité a de nouveau augmenté de 10% au 1er août 2023.

La Direction générale s'est obstinée et a refusé toute nouvelle négociation sur les modalités d'attribution de la PPV (Prime de Partage de la Valeur). Rappelons que ce dispositif gouvernemental est pourtant prévu pour pallier l'inflation et que la proposition définitive de la Direction exclut la moitié du personnel de l'Etablissement public CDC.

Contrairement aux messages alarmistes et mensongers distillés cet été par la CFDT et la CGT, la CDC versera bien en octobre 2023 une PPV aux agents remplissant les conditions suivantes :

- Si rémunération < 2 SMIC : prime de 1 500 € soit 2 250 bénéficiaires (estimation RH).
- Si 2 SMIC < rémunération < 2,5 SMIC : prime de 850 € soit 1 150 bénéficiaires (estimation RH).
- Si 2,5 SMIC < rémunération < 3 SMIC : prime de 550 € soit 900 bénéficiaires (estimation RH).

L'UNSA, favorable à la mise en place de la PPV à la CDC, se félicite d'avoir obtenu lors des négociations sur l'accord pouvoir d'achat un montant significatif pour les plus faibles rémunérations, mais n'accepte pas l'exclusion d'une grande partie des personnels, principalement les cadres et plus de 60% des salariés de Droit privé.

En effet, l'UNSA, à l'inverse de certaines organisations et de la Direction générale, considère que tous les personnels de la CDC sont fortement impactés par l'inflation et le coût de la vie. Par son abstention lors du CUEP du 15 septembre 2023, l'UNSA marque sa profonde désapprobation sur le dispositif arrêté unilatéralement par le Directeur général de la Caisse des Dépôts tout en permettant son versement au personnel éligible.

VOTES EN CUEP :

POUR : CFDT – CGT – SNUP
ABSTENTION : UNSA – CFE-CGC

POUR MAINTENIR UN COSOG SAIN ET INTÈGRE : VOTEZ UNSA EN DÉCEMBRE PROCHAIN !

A quelques semaines des prochaines élections du Cosog (décembre 2023), quelques-uns de ses élus s'émeuvent, dans leurs écrits ou à l'occasion des Conseils d'administration, de la fermeté dont fait preuve la Présidence UNSA vis-à-vis des fraudeurs.

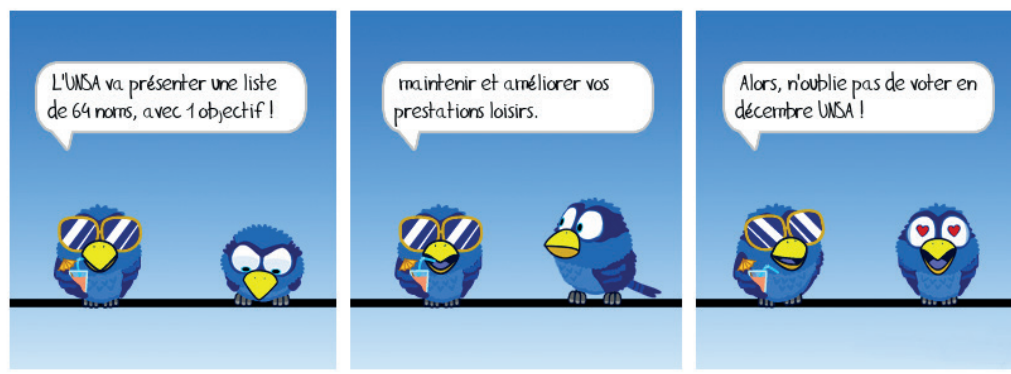
Cela nous paraît surréaliste mais à chacun sa doctrine ! En effet, le Président UNSA veille à ce que les subventions du Cosog soient allouées aux ouvriers-droit, mais refusées aux fraudeurs. Jorge Ricardo est donc parfaitement dans son rôle !

Si – fort heureusement – l'ensemble des ouvriers-droit fait preuve de probité, la fraude ne doit pas rester impunie : il est normal qu'elle soit sanctionnée et que les sommes perçues indûment soient remboursées au Cosog. L'intérêt général doit primer sur l'intérêt individuel.

Il est notamment du ressort du service administratif d'effectuer des contrôles et de signaler les irrégularités aux élus. L'UNSA est reconnaissante aux personnels administratifs qui s'acquittent avec rigueur de cette mission, qui contribue au bien collectif.

Il ne s'agit donc pas d'une chasse aux sorcières comme l'a écrit récemment le SNUP, mais plutôt d'une garantie de probité pour le Cosog. Il est impératif d'écartier toute impunité de fraude, d'autant plus si son auteur est un élu. Rappelons que les personnels administratifs sont soumis au Code général de la fonction publique, et qu'ils sont à ce titre habilités à signaler à la DRH toutes fraudes ou tentatives de fraudes. C'est d'ailleurs dans ce contexte que Paul PENY, ancien DRH, a déposé une plainte, dans le cadre de l'article 40 du code de procédure pénale, il y a quelques mois à l'encontre d'un agent bordelais pris en situation de frauder.

ENFIN, IL APPARTIENT AUX ÉLUS DU COSOG, ASSOCIATION LOI 1901, DE DÉCIDER DES PRESTATIONS, MAIS AUSSI DES RÈGLES À APPLIQUER, NOTAMMENT EN MATIÈRE DE FRAUDE ET DES SANCTIONS AFFÉRENTES.



L'UNSA présentera **une liste complète de 64 femmes et hommes**, cadres et non cadres, publics et privés, issus de toutes les implantations, avec l'objectif de maintenir et améliorer vos prestations loisirs !

